



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

31 mars 2023

Le 31 mars 2023 à 18 heures 30 minutes,
Le Conseil Municipal de la commune s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick MORIN,
Maire.

Quorum du Conseil Municipal : 6

Etaient présents : MM Patrick MORIN, Alain PAVEAU, Thierry PFOHL, Daniel GAUDISSION,
Bernard VANNIER, MMES Christiane BRULAIRE, Marie-Hélène LINARD, Christelle AUPY, M.
Paolo DA CUNHA,

Était absent excusé : M. Jean-Denis LEPEU

Mme Christelle AUPY a été désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Compte de gestion et administratif 2022 du budget principal
- Affectation des résultats pour le budget principal
- Vote des taux d'impositions des 2 taxes locales
- Budget primitif 2023 - principal
- Compte de gestion et compte administratif 2022 du budget assainissement.
- Affectation des résultats pour le budget assainissement
- Budget primitif 2023 - budget assainissement
- Subventions allouées aux associations pour 2023
- Questions diverses

Comptes de Gestion et Administratif 2022

Budget principal

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice. Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'examen du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion 2022 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif,

Considérant que Monsieur Bernard VANNIER, conseiller a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Patrick MORIN, le Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Bernard VANNIER pour le vote du compte administratif,

Monsieur Bernard VANNIER expose le détail du compte administratif de l'année 2022 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 et lequel peut se résumer de la façon suivante pour le budget commune :



➤ **En fonctionnement :**

- ✓ Recettes réalisées : 417 930.55 €
- ✓ Dépenses réalisées : 322 483.08 €
- ✓ Résultat de l'exercice : 95 447.47€
- ✓ Résultat reporté : 62 000.00 €
- ✓ Résultat de clôture : 157 447.47 €

➤ **En investissement :**

- ✓ Recettes réalisées : 309 760.64 €
- ✓ Dépenses réalisées : 236 566.29 €
- ✓ Résultat de l'exercice : 73 194.35 €
- ✓ Résultat reporté : 45 196.35 €
- ✓ Résultat de clôture : 118 390.70 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 excédentaire : 275 838.17 €

- **DECLARE** que le compte de gestion 2022 dressé par Monsieur le receveur de Lamotte-Beuvron n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation du résultat 2022 – budget principal

Après avoir entendu le compte administratif 2021 approuvé ce jour,
Statuant sur l'affectation du résultat de cet exercice (*résultat de clôture*),
Constatant que ce compte administratif présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de :	157 447.47 €
- Un excédent cumulé d'investissement de :	118 390.70 €
- Un reste à réaliser en dépenses de :	9 597.52 €
- Un reste à réaliser en recettes de :	0 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire 2022 pour 2023 (275 838.17 €) comme suit :

- ✓ **A la section d'investissement :**
 - au compte 1068 (recettes) : 72 447.47 €
 - au compte 001 (recettes) : 118 390.70 €
- ✓ **A la section fonctionnement**
 - au compte 002 (recettes) : 85 000.00 €

Vote des taux d'impositions des 3 taxes pour 2023

À compter de 2023, le taux de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du Code général des impôts.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide de maintenir les taux actuels,

à savoir :

Taxes	Bases d'imposition Prévisionnelle 2023	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	248 043	11.92 %	36 446.00 €
Taxe foncière (bâti)	401 532	45.31%	193 881.00 €
Taxe foncière (non bâti)	25 342	66.09 %	17 910.00 €
Produit attendu pour 2023			248 237.00 €

Budget primitif 2023 – budget principal

Le total du budget principal pour l'exercice 2023 s'élève à :

- **Dépenses** **685 093.17 €**
 - **Recettes** **685 093.17 €**
- La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : **454 610.00 €**
 - La section d'investissement s'équilibre à la somme de : **230 483.17 €**

Approuvé à l'unanimité.

Comptes de Gestion et Administratif 2022 Budget annexe assainissement

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice. Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'examen du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion 2022 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif,

Considérant que Monsieur Bernard VANNIER, conseiller a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Patrick MORIN, le Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Bernard VANNIER pour le vote du compte administratif,

Monsieur Bernard VANNIER expose le détail du compte administratif de l'année 2022 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022, lequel peut se résumer de la façon suivante pour le budget assainissement :

➤ **En fonctionnement :**

- ✓ Recettes réalisées : **35 700.59 €**
- ✓ Dépenses réalisées : **36 382.97 €**
- ✓ Résultat de l'exercice : **- 682.38 €**
- ✓ Résultat reporté : **27 716.06 €**
- ✓ Résultat de clôture : **27 033.68 €**

➤ **En investissement :**

- ✓ Recettes réalisées : **24 780.50 €**
- ✓ Dépenses réalisées : **16 895.77 €**
- ✓ Résultat de l'exercice : **7 884.73 €**
- ✓ Résultat reporté : **29 597.18 €**
- ✓ Résultat de clôture : **37 481.91 €**

Résultat de clôture de l'exercice 2022 excédentaire : 64 515.59 €

- **DECLARE** que le compte de gestion 2022 dressé par Monsieur le receveur de Lamotte-Beuvron n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation du résultat 2022 - Budget annexe assainissement

Après avoir entendu le compte administratif 2022 du budget de l'assainissement, approuvé ce jour.

Statuant sur l'affectation du résultat de cet exercice,

Constatant que ce compte administratif présente :

- Un excédent cumulé d'exploitation de : **27 033.68 €**
- Un excédent cumulé d'investissement de : **37 481.91 €**
- Un reste à réaliser en dépenses d'investissement de : **3 888.85 €**
- Un reste à réaliser en recettes d'investissement de : **0.00 €**

Décide d'affecter le résultat de 2022 pour l'année 2023,

à savoir :

- A la section d'investissement (recettes)
Compte 001 : 37 481.91 €
- A la section d'exploitation (recettes) ligne 002 : 27 033.68 €

Budget Primitif 2023 – budget assainissement

Le total du budget principal pour l'exercice 2023 s'élève à :

- Dépenses :	132 108.02 €
- Recettes :	132 108.02 €

La section d'exploitation s'équilibre à la somme de : **60 845.61 €**

La section d'investissement s'équilibre à la somme de : **71 262.41 €**

Approuvé à l'unanimité.

SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS POUR 2023

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention aux associations suivantes :

Groupement de vulgarisation agricole	70.00 €
Les Rouges Gorge de Souvigny	100.00 €
PAIO (Mission Locale)	100.00 €
GRAHS	100.00 €
UCPS	100.00 €
Associations des conciliateurs de justice	100.00 €

QUESTIONS DIVERSES

Ruban bleu

La journée mondiale de sensibilisation à l'autisme a lieu ce dimanche 2 avril 2023. Pour apporter son soutien à toutes les personnes autistes et à leur entourage, chacun est invité à porter du bleu. Des rubans bleus nous ont été envoyés par la Maison de l'autisme. Ils ont été distribués aux administrés de Chaon.

Fermeture de la boulangerie

Suite à une liquidation, la boulangerie de Chaon est fermée (en attente d'un repreneur).

Terrain de pétanque

Gros travail d'entretien sur le terrain de pétanque. Merci aux agents communaux et à Alain PAVEAU.

Sécurisation de l'école

Obtention de deux subventions (dotation de solidarité rurale : 15 000€ et dotation d'équipement des territoires ruraux : 14 434 €).

Ouverture du musée de la Maison du Braconnage

Le musée ouvre ses portes le 1^{er} avril 2023 pour une nouvelle saison.

Procès-verbal arrêté le 3 mars 2023

Le Maire
Patrick MORIN

La secrétaire
Christelle AUPY